

Zaventem, le 10 avril 2020

**Le SLFP Police est totalement CONTRE le
prolongement de la période de référence !
En plus, c'est la compétence du ministre ...**

Dans la note PLIF GPI COVID-19 – Ressources Humaines et organisation au travail du 19/03/2020, la TaskForce Covid décidait ce qui suit : si cette situation à la fin de la période de référence produit des heures en négatif, cette conséquence sera ramenée à 0 au début de la suivante période.

Nous avons évidemment applaudi cette décision, vu qu'il s'agissait d'une décision raisonnable et compréhensible afin de constituer une réserve stratégique ; et vu d'autre part qu'il faut tenir compte du caractère spécifique de la situation qui ne devait pas doublement sanctionner les membres du personnel.

En fait et quasiment immédiatement après la diffusion de la décision, nous avons été confrontés avec quelques dirigeants qui se sont d'abord dressés contre le droit individuel d'annulation des congés, mais qui aussi se sont effarouchés du fait que la conséquence pourrait être la création d'heures négatives.

Et donc, très vite après diffusion de la note susmentionnée, certains Chefs de corps ont commencé à penser à une prolongation de la période de référence.

Dès le début, informé de cette réflexion, le SLFP Police s'est clairement positionné CONTRE une telle idée. Ce serait particulièrement injuste vis-à-vis des membres du personnel de décider que les heures en négatif seraient zérotées à la prochaine période puis, à peine quinze jours plus tard, décider de prolonger la période de référence.

En plus, la loi prévoit explicitement que c'est une compétence du ministre.

Nous demandons donc avec insistance au ministre de l'Intérieur de ne pas se laisser convaincre de prolonger la période de référence.

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-Président National
+32485184952

